



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 52711

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur le problème de la restauration de la spécialité de gynécologie médicale. Le projet de réforme annonçant le rétablissement de la formation de gynécologie médicale ne semble pas satisfaire les professionnels concernés. La quasi-totalité de la population féminine souhaite un suivi gynécologique régulier, confié au médecin de leur choix, et refuse l'instauration du système référent. Il lui demande quelles mesures ont été prises afin qu'un texte législatif soit établi prévoyant le rétablissement et la pérennisation de la spécialité de gynécologie médicale, sous la forme d'un diplôme universitaire autonome et distinct de l'obstétrique, que les femmes soient libres de toujours consulter le gynécologue de leur choix et que cette consultation directe soit remboursée dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui par la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52711

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2000, page 6004